**EPU 31, 5 novembre, 2018**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Sénégal**

Merci Monsieur le Président.

Le Canada félicite le Sénégal pour les mesures prises en vue de la parité hommes-femmes et pour la création d’unités pour la promotion de l’égalité des genres.

Le Canada recommande que le Sénégal:

1. Aligne ses lois sur le Protocole de Maputo, ratifié par le Sénégal en décembre 2004.
2. Veille à ce que le Comité sénégalais des droits de l'Homme se conforme à tous les Principes de Paris, y compris en le dotant de moyens financiers adéquats et en assurant des garanties d'indépendance et de pluralisme.
3. Protège les droits des personnes issues des communautés LGBTI, forme les policiers en ce sens et mette fin aux arrestations et à la détention arbitraires de ces personnes.
4. Prenne des mesures immédiates pour mettre fin au travail forcé et à l'exploitation des enfants et traduise en justice les responsables.

Le Canada félicite le Sénégal pour sa loi contre la mutilation génitale féminine et ses efforts pour mettre fin aux mariages d'enfants et aux mariages précoces forcés.